

Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte du Covid-19

Séminaire en ligne organisé par la Commission pour l'égalité de genre en partenariat avec la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe



Rapport

21 octobre 2020



Greek Chairmanship
Council of Europe
May – November 2020

Présidence de la Grèce
Conseil de l'Europe
Mai – Novembre 2020

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes : Le rôle et la situation des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans le contexte du Covid-19

Séminaire en ligne organisé par la Commission pour l'égalité de genre en partenariat avec la présidence grecque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Rapport

21 octobre 2020

Édition anglaise :

*Advancing Gender Equality: The Role and
Situation of Gender Equality Mechanisms
in the Context of COVID-19*

*Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de
la responsabilité des auteurs et ne reflètent
pas nécessairement la ligne officielle
du Conseil de l'Europe*

Toute demande de reproduction ou de
traduction de tout ou d'une partie de ce
document doit être adressée à la Direction
de la communication (F-67075 Strasbourg
ou publishing@coe.int). Toute autre
correspondance relative à ce document
doit être adressée à la Direction générale
de la démocratie.

Établi par Susana Pavlou,
Directrice, Institut méditerranéen
d'Études sur l'égalité entre les femmes
et les hommes, Chypre

Couverture et mise en page : Service de
la production des documents et des
publications (SPDP), Conseil de l'Europe

Photos: Shutterstock

Cette publication n'a pas fait l'objet d'une
relecture typographique et grammaticale
de l'Unité éditoriale du SPDP

© Conseil de l'Europe, mars 2021
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l'Europe

Table des matières

INTRODUCTION	5
REMARQUES D'OUVERTURE	7
SESSION 1 : MÉCANISMES INSTITUTIONNELS POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES : ÉTAT DES LIEUX ET IMPACT DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19	10
SESSION 2 : VEILLER À CE QUE LES MESURES DE RELANCE RENFORCENT LES ORGANISMES ET SERVICES LIÉS À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES	15
CONCLUSIONS	20
RECOMMANDATIONS DU SÉMINAIRE	22
Mécanismes institutionnels et intégration de la dimension de genre	22
Violence à l'égard des femmes et violence domestique	22
Autonomisation économique et emploi des femmes	23
Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les mesures de réponse à la (post-)crise	23

Introduction

Les mécanismes institutionnels pour la promotion des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes sont essentiels pour soutenir les politiques publiques dans ce domaine et pour assurer des progrès durables. Depuis de nombreuses années, le Conseil de l'Europe promeut et met en œuvre une double approche de l'égalité entre les femmes et les hommes qui implique, d'une part, des politiques et mesures spécifiques pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et, d'autre part, une stratégie d'intégration de la dimension de genre.

Différentes normes du Conseil de l'Europe guident les travaux dans ce domaine, en particulier la [Recommandation Rec\(2007\)17 du Comité des Ministres aux États membres sur les normes et mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes](#), qui est une norme très complète et innovatrice.

Au niveau des États membres, les dispositions institutionnelles, les ressources disponibles et le pouvoir des mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes varient. Concernant la violence à l'égard des femmes, la [Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul), fournit un cadre juridique complet pour prévenir et combattre la violence domestique et fondée sur le genre, y compris en ce qui concerne les arrangements institutionnels nécessaires dans les États parties. La Convention d'Istanbul offre également des orientations aux États membres qui ne l'ont pas encore ratifiée.

Toutefois, le [rapport d'évaluation Pékin+25 de 2020](#) préparé par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE) indique que dans les pays de l'Union européenne (UE), le statut des structures gouvernementales chargées de l'égalité entre les femmes et les hommes a diminué durant la période de 2012 à 2018, et que les efforts d'intégration de la dimension de genre ont également été réduits au cours de cette période.

L'épidémie de Covid-19 a jeté un nouvel éclairage sur la nécessité d'intégrer une forte perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes les politiques, accompagnée de ressources appropriées, afin d'atténuer l'impact genré de la crise, notamment en mettant l'accent sur la lutte contre la violence fondée sur le genre et domestique.

En outre, les défis actuels liés à l'égalité de genre et aux droits des femmes, la tendance à fusionner les organismes chargés de l'égalité entre les femmes et les hommes avec des institutions chargées de la lutte contre la discrimination, de manière générale, ainsi que les difficultés économiques passées et futures prévisibles des gouvernements nationaux, peuvent freiner l'évolution positive des mécanismes institutionnels en faveur de l'égalité de genre.

Les objectifs du séminaire étaient les suivants :

- ▶ Faire le point sur les tendances actuelles concernant les mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes et l'intégration de la dimension de genre au niveau national et international.
- ▶ Examiner les conséquences de l'épidémie de Covid-19 en termes de genre et le rôle que peuvent jouer les mécanismes institutionnels pour limiter les conséquences négatives au lendemain de la crise.
- ▶ Examiner les conséquences sexospécifiques de l'épidémie de Covid-19 sur les structures existantes en charge de la prévention et de la protection contre la violence fondée sur le genre et la violence domestique.
- ▶ Examiner les pratiques prometteuses au niveau national, international et de la société civile.
- ▶ Fournir une plate-forme pour discuter des solutions visant à renforcer les mécanismes institutionnels et l'intégration de la dimension de genre.

Remarques d'ouverture

Le séminaire a été officiellement ouvert par **S.E. la Présidente de la République hellénique, M^{me} Katerina Sakellaropoulou**. Dans son discours, la Présidente Sakellaropoulou a souligné qu'en temps de crise, les inégalités entre les femmes et les hommes s'accroissent. En règle générale, les femmes sont moins bien payées que les hommes et sont surreprésentées dans les secteurs touchés de manière disproportionnée par l'épidémie de Covid-19. Elles continuent donc d'exercer leur travail dans des conditions précaires et avec la perspective d'une aggravation du chômage.

La Présidente Sakellaropoulou a expliqué comment l'épidémie de Covid-19 a exacerbé les inégalités existantes. Les femmes supportent de manière disproportionnée le fardeau des soins dans les familles; ce « travail invisible » qui n'est pas rémunéré et n'est souvent pas reconnu. Les femmes en situation de vulnérabilité multiple qui ont du mal à joindre les deux bouts, comme les mères célibataires, les femmes migrantes et réfugiées et les femmes âgées, sont doublement invisibles et ignorées. Ces vulnérabilités sont aggravées par une augmentation spectaculaire de la violence fondée sur le genre et de la violence domestique. Outre les pressions découlant de la pandémie, cette augmentation s'inscrit dans le cadre des structures patriarcales déjà existantes et des relations de pouvoir inégales entre les femmes et les hommes. La Présidente Sakellaropoulou a également souligné l'impact dévastateur de la violence domestique sur les enfants, un facteur qui n'est pas suffisamment pris en compte dans les réponses à la violence à l'égard des femmes.

Dans ce cadre, le rôle des mécanismes institutionnels est d'autant plus important pour informer les femmes de leurs droits et leur garantir l'accès à la justice lorsque ces droits sont violés. Non seulement les lois sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les droits des femmes doivent être respectés et appliqués, mais, surtout, les besoins et les expériences des femmes doivent être pris en compte dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et des mesures dans la sphère politique, économique et sociale.

Kyriakos Mitsotakis, Premier ministre de la République hellénique, a souligné dans son discours d'ouverture que malgré la présence et la participation dynamiques des femmes dans la vie sociale et politique, l'égalité réelle reste éloignée. Les inégalités et la discrimination continuent d'imprégner tous les domaines de la vie : à la maison, dans l'éducation, dans l'emploi et dans la société. Il a souligné qu'en Grèce, les conséquences de l'épidémie de Covid-19 ont touché les femmes et les filles de manière disproportionnée. Il a toutefois noté que l'épidémie a également agi comme un accélérateur d'actions positives pour éradiquer les stéréotypes de genre dans l'emploi et pour garantir la sécurité du foyer pour tou-te-s les membres de la famille. La Grèce a mis en œuvre une série de mesures – basées sur les objectifs du Conseil de l'Europe et de sa Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes – pour apporter un soutien supplémentaire aux femmes victimes de violence, pour fournir des informations aux femmes migrantes et réfugiées ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables, pour combler le différentiel de retraites entre les hommes et les femmes et pour concilier vie professionnelle et vie familiale.

Dans son discours, **Miltiadis Varvitsiotis, ministre suppléant des Affaires étrangères de la République hellénique et président en exercice du Comité des Ministres**, a souligné l'importance de la contribution des femmes à l'économie et à la société. Le rôle des femmes a été rendu plus visible pendant la pandémie, car les femmes ont été en première ligne, étant donné que 76 % des personnes employées dans le secteur de la santé sont des femmes. La crise a également inévitablement révélé les inégalités persistantes dans tous les domaines. Les restrictions et l'isolement social ont mis en évidence des milliers de cas de violence domestique. En outre, 25 millions d'emplois seront perdus à cause du Covid-19 – et toucheront très probablement des secteurs dominés par les femmes. M. Varvitsiotis a souligné la nécessité de mesures spécifiques afin de soutenir les femmes dans ces secteurs, ainsi que les mères célibataires qui sont plus exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Il a attiré l'attention sur la [boîte à outils Covid-19](#) du Conseil de l'Europe, qui vise à aider les gouvernements européens à respecter les droits humains, la démocratie et l'État de droit pendant la crise du Covid-19.

Dans son discours d'ouverture, **Marija Pejčinović-Burić, Secrétaire Générale du Conseil de l'Europe**, a évoqué le 25^e anniversaire du Programme d'action de Pékin, dont elle avait espéré qu'il serait l'occasion d'envisager une plus grande égalité entre les femmes et les hommes, et de créer la dynamique nécessaire pour y parvenir. Cependant, le Covid-19 menace d'annuler des progrès durement acquis. Faisant écho aux orateurs et oratrices précédent-e-s,

elle a souligné que le confinement lié au Covid-19, bien que nécessaire, avait fait courir aux femmes et aux enfants un risque accru de violence domestique. Elle a attiré l'attention sur les groupes de femmes particulièrement vulnérables, notamment les femmes âgées, les femmes handicapées, les mères célibataires, les femmes sans abri, ainsi que les femmes migrantes et réfugiées. Dans le même temps, bien que la pandémie ait eu de graves répercussions économiques, elle a fait remarquer que seule une fraction des fonds a été consacrée à atténuer l'impact de la crise et de l'augmentation du travail de soins non rémunéré sur les femmes.

La Secrétaire Générale a souligné que la Convention d'Istanbul et la [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#) sont des outils essentiels pour les gouvernements afin de relever les défis actuels. Pourtant, certains États membres ont refusé de ratifier la Convention d'Istanbul, tandis que d'autres ont menacé de s'en retirer. Elle a averti que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser l'égalité entre les femmes et les hommes régresser – ce n'est ni juste ni durable. Elle s'est félicitée du fait que certaines de ces questions seront examinées dans le cadre de ce séminaire.

Session 1 : Mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes : état des lieux et impact de l'épidémie de Covid-19

Barbara Limanowska, coordinatrice du programme d'intégration de la dimension de genre, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), a présenté l'étude EIGE 2019 sur les mécanismes institutionnels et l'intégration de la dimension de genre. L'étude cartographie les tendances et le rythme des progrès dans le domaine H du Programme d'action de Pékin («*Mécanismes institutionnels chargés de favoriser la promotion des femmes*») dans l'UE, en utilisant les indicateurs développés par la présidence finlandaise du Conseil de l'UE en 2005, puis en 2012 et 2014.

L'étude a révélé une diminution de l'engagement en faveur des mécanismes institutionnels et des outils d'intégration de la dimension de genre dans l'UE au cours de la dernière décennie. En fait, M^{me} Limanowska a constaté que la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes est moins institutionnalisée aujourd'hui qu'il y a six ans. Les récents développements ont encore érodé l'importance de l'égalité entre les femmes et les hommes en tant que priorité. Par exemple, l'utilisation d'outils tels que les statistiques genrées et les évaluations de l'impact selon le genre a diminué.

Les résultats de l'étude ont également montré que les progrès réalisés dans l'UE sont inégaux et qu'il n'existe pas de tendances claires. M^{me} Limanowska a souligné que cela pourrait indiquer un manque général de compréhension du rôle des mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes. Parmi les revers, on peut citer les fusions d'organismes de promotion de l'égalité et le déclin de l'utilisation pratique des méthodes et outils d'intégration de la dimension de genre, ainsi que la collecte et la diffusion insuffisantes de données ventilées par sexe.

M^{me} Limanowska a souligné qu'au cours de la dernière décennie, l'UE a fonctionné sur un mode constant de crises – crise économique, crise migratoire, crise sécuritaire, crise climatique, et bien sûr crise sanitaire avec le Covid-19. Ces crises ont détourné l'attention politique des droits humains et de l'égalité entre les femmes et les hommes vers la prévention des crises, où l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas considérée comme une partie de la solution. On constate également une « lassitude de l'égalité de genre » et l'émergence de nouvelles approches – telles que l'intégration de la famille et de la diversité – promues par des groupes minoritaires et des politicien-ne-s progressistes. Cependant, ces approches détournent l'attention des besoins et des expériences spécifiques des femmes.

En conclusion, M^{me} Limanowska a souligné que les indicateurs de l'EIGE sont les seuls de ce type dans ce domaine au niveau international, et que des améliorations du cadre de mesure utilisé pour les différents indicateurs pourraient accroître l'utilité de l'outil de suivi pour informer la politique de l'UE et la coopération entre les États membres.

Katerina Sarri, professeure à l'École d'études économiques et connexes de l'Université de Macédoine (Grèce), a expliqué comment le Covid-19 a fondamentalement changé notre façon de vivre et de travailler. Le travail à distance, la distanciation sociale et l'utilisation de la technologie ont radicalement changé la vie professionnelle. Les preuves émergentes sur l'impact de la pandémie montrent que la vie économique et productive des femmes est et continuera d'être affectée de manière disproportionnée et différente de celle des hommes. La pandémie a frappé des secteurs où se concentre l'emploi des femmes, tels que le commerce de détail, le tourisme, l'hôtellerie, les soins de santé et l'industrie de l'habillement. En outre, les confinements liés au Covid-19 ont entraîné la fermeture d'écoles et de garderies, rendant la poursuite du travail encore plus difficile pour les parents – et pour les mères en particulier. Dans le même temps, les femmes jouent un rôle disproportionné dans la réponse aux crises, notamment en tant que travailleuses sociales et de santé de première ligne, et en tant que mobilisatrices au sein de leurs communautés.

M^{me} Sarri s'est demandé si la pandémie pouvait être un catalyseur de progrès malgré ses effets négatifs. En gardant à l'esprit les leçons tirées de la crise économique de 2008, elle a mis en évidence certaines des façons dont la crise actuelle pourrait être une opportunité positive de changement. Elle a souligné l'importance de la collecte, de l'analyse et de l'exploitation de données complètes sur le genre afin d'évaluer l'impact différent de la pandémie sur les

femmes et les hommes. Cela permettra de concevoir des plans de sauvetage, des subventions et d'autres mesures de relance économique équitables pour les femmes et les hommes. Elle a rappelé que les mesures fiscales adoptées à la suite de la crise financière de 2008 ont eu un impact négatif disproportionné sur les femmes, et que les politiques d'austérité ont considérablement réduit l'État-providence qui les soutenait. M^{me} Sarri a souligné que les politiques d'austérité devraient être évitées dans les mesures de relance liées au Covid-19.

Une autre mesure importante pour compenser l'impact de la crise sur les femmes consiste à garantir un salaire minimum adéquat et une sécurité sociale pour les emplois à temps partiel, flexibles et autres formes d'emplois atypiques. En outre, les gouvernements devraient mettre en œuvre des mesures visant à soutenir la conciliation du travail rémunéré avec les responsabilités familiales/sociales, tant pour les femmes que pour les hommes.

Brigitte Grésy, présidente du Haut Conseil de l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE), a évoqué l'expérience de la France et du dispositif institutionnel national pour l'égalité entre les femmes et les hommes afin d'identifier et de répondre aux défis de la crise du Covid-19.

Elle a expliqué qu'en France, ces défis se sont manifestés selon trois axes principaux. Le premier axe concerne le corps des femmes. La recrudescence des violences domestiques, notamment dans le cadre des mesures de restriction, a rendu encore plus nécessaire le renforcement des mécanismes de signalement et de protection. Plusieurs mesures ont été mises en place en France pendant la période de confinement : un système d'alerte dans les pharmacies pour les femmes victimes de violence, un service de messagerie d'urgence (114), et la mise en place de « points d'appui » dans les centres commerciaux pour aider les victimes de violence domestique.

Un autre défi lié au corps des femmes est la limitation de l'accès à la santé, qui menace les droits sexuels et reproductifs des femmes. Le confinement et les pressions exercées sur le système de santé pendant la pandémie ont rendu l'accès aux soins plus compliqué, limitant encore davantage l'accès des femmes aux services d'avortement et à la contraception. En réponse à ce défi, le ministre de la santé a autorisé une prolongation de deux semaines pour l'avortement médicalisé.

Le deuxième axe concerne l'invisibilité des femmes, la crise du Covid-19 révélant le manque de représentation et d'inclusion des femmes dans les médias, mais aussi dans les différents organes décisionnels. Le Conseil de l'audiovisuel

français a rapporté que pendant la crise sanitaire, les expertes étaient fortement sous-représentées dans les médias, avec une représentation de seulement 20 %. Dans le même temps, bien que 52 % des médecins hospitaliers en France soient des femmes, elles ne représentent que 19 % des professeur-e-s d'université et des praticien-ne-s hospitalier-e-s. M^{me} Grésy a souligné qu'avec un pouvoir de décision moindre, les besoins des femmes risquent de ne pas être pris en compte.

Le troisième axe concerne la division du travail et du temps entre les femmes et les hommes. La pandémie a révélé le rôle vital joué par les professions de soins, occupées pour la plupart par des femmes, comme les infirmières, le personnel des établissements de soins, des supermarchés et le personnel d'entretien. Elle a également mis en évidence la nécessité de revaloriser ces professions, qui sont largement invisibles et sous-payées. Elle a souligné la répartition inégale des responsabilités ménagères et familiales entre les femmes et les hommes, une situation qui est exacerbée par la crise et le confinement qui en a découlé. En outre, les femmes sont susceptibles d'être plus exposées aux conséquences économiques de la crise, en raison du risque accru de chômage et de sous-emploi, ainsi que de l'exclusion des femmes du secteur des nouvelles technologies et du numérique.

M^{me} Grésy a souligné que la reprise post-Covid-19 doit s'appuyer sur deux outils essentiels afin de construire des économies et des sociétés plus équitables, plus inclusives et plus durables. Il s'agit notamment de l'application d'éga-conditionnalité dans l'allocation des fonds publics ainsi que de parité dans les organes de décision. L'aide fournie aux secteurs économiques doit être conditionnée par le respect de la diversité et de la parité et par des actions en ce sens. Le HCE considère également que l'introduction de quotas est extrêmement importante et demande l'application de règles de parité dans tous les comités et conseils de réponse à la crise. Le HCE plaide également pour l'établissement d'un quota de places réservées aux femmes dans toutes les écoles et formations pour les nouveaux emplois liés à la technologie numérique et à la transition écologique.

Despina Syrri, directrice de l'École civique d'études politiques (Grèce), a évoqué dans son intervention les impacts spécifiques de l'épidémie de Covid-19 sur les femmes migrantes. Elle a souligné que la crise a révélé à quel point les femmes migrantes sont affectées de manière différente et disproportionnée. Par exemple, les incertitudes en matière de travail et de migration, ainsi que la distanciation sociale, exacerbent la violence fondée sur le genre existante, et la discrimination dans la prestation de services a eu pour conséquence

l'incapacité des femmes à accéder aux services essentiels pour les victimes. Dans de nombreux pays, les personnes migrantes sont exclues des services publics généraux et des dispositifs d'aide, notamment de l'accès aux services de santé sexuelle et génésique et de santé maternelle. De plus, la surreprésentation des femmes migrantes dans le secteur informel, avec des emplois peu qualifiés, mal payés et précaires, signifie qu'elles font les frais de la hausse du chômage.

En même temps, plusieurs pays utilisent la pandémie comme excuse pour fermer les frontières et adopter des politiques plus strictes, tandis que le droit d'asile s'est également effrité. En outre, l'espace civique permettant aux femmes migrantes de s'organiser et de faire valoir leurs droits ne cesse de se réduire.

M^{me} Syrri a souligné que les réponses au Covid-19 doivent tenir compte du sexe et du statut migratoire et veiller à ce qu'elles ne reproduisent ou ne perpétuent pas les pratiques discriminatoires et les inégalités. Il est également important de garantir la disponibilité de refuges et d'autres formes de soutien pour les femmes survivantes de violence, quel que soit leur statut migratoire. Les États doivent également prendre des mesures pour garantir que les femmes et les filles puissent accéder aux services de santé, y compris à la santé sexuelle et reproductive, quel que soit leur statut migratoire, sans crainte ni risque d'expulsion, de détention ou de harcèlement. Enfin, les femmes migrantes doivent être incluses dans le processus décisionnel des réponses aux crises, ainsi que dans les espaces politiques mondiaux, régionaux, nationaux et locaux en rapport avec le Covid-19.

Session 2 : Veiller à ce que les mesures de relance renforcent les organismes et services liés à l'égalité entre les femmes et les hommes

Maria Syrengela, secrétaire générale pour la politique familiale et l'égalité entre les femmes et les hommes en Grèce, a présenté les actions entreprises en Grèce pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique pendant le confinement lié au Covid-19. Les mesures mises en œuvre comprenaient l'introduction de formes de conseil et d'assistance aux victimes en ligne, la fourniture de logements temporaires supplémentaires aux femmes victimes et à leurs enfants, et une collaboration étroite avec les ONG et les organisations de la société civile pour coordonner les actions. Les informations sur les restrictions liées au Covid-19 ont également été mises à la disposition, dans différentes langues aux femmes migrantes et réfugiées survivantes de violence fondée sur le genre. En outre, une campagne nationale a été lancée sur les médias grand public et les médias sociaux avec le message : « Nous restons à la maison mais nous ne restons pas silencieux ».

Parmi les autres mesures adoptées pendant la crise pour compenser l'impact sur les travailleurs et travailleuses, on peut citer l'introduction d'un « congé spécial » permettant aux parents qui travaillent de s'occuper de leurs enfants pendant que le fonctionnement des garderies et des écoles était suspendu. En outre, un « congé parental » de 14 jours a été introduit pour permettre aux parents de s'occuper des enfants touchés par le Covid-19.

Janet Veitch, présidente du « Women's Budget Group », basé au Royaume-Uni, a discuté des liens entre les plans de relance économique et le soutien aux organismes et services de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

M^{me} Veitch a présenté les principaux domaines et points de convergence pour établir le lien et réfléchir à la manière dont la reprise économique peut tenir compte des besoins des femmes. Elle a fait remarquer que la plupart des institutions mondiales soutiennent la budgétisation sensible au genre mais que, souvent, cela ne se traduit pas par des plans concrets de dépenses et de recettes. M^{me} Veitch a souligné la nécessité de renforcer les liens entre les organisations communautaires de femmes qui comprennent l'impact économique sur le terrain et les décideurs et décideuses politiques responsables des plans de relance économique.

Si la pandémie a montré que les femmes sont surreprésentées dans les postes clés qui font tourner l'économie, les conditions de travail dans ces emplois sont synonymes de bas salaires, de contrats précaires et souvent de contrats « zéro heure ». Ainsi, la crise du Covid-19 a montré la nécessité de changer la façon dont nous valorisons le travail. Ainsi, des études ont montré qu'au Royaume-Uni, un investissement de 2,8 % du PIB dans une combinaison d'aide à l'enfance et d'aide sociale permettrait de créer près de 2 millions d'emplois, soit 2,7 fois plus d'emplois qu'un investissement équivalent dans le secteur de la construction. Des comparaisons dans plusieurs pays de l'OCDE ont donné des résultats similaires.

Enfin, M^{me} Veitch a souligné une [publication](#) récente de la Commission sur l'égalité de genre dans l'économie du Women's Budget Group qui décrit les étapes nécessaires pour que les gouvernements fassent la transition vers des économies du « care » qui sont essentielles pour la réalisation de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Alia El-Yassir, directrice régionale, Bureau régional d'ONU Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale (EAC), a présenté les recommandations formulées par les mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région EAC pour répondre à la crise du Covid-19.

Afin d'identifier les effets de la pandémie et les nouveaux besoins et priorités des femmes, ONU Femmes est engagée dans des consultations avec des partenaires dans toute la région de l'EAC, y compris avec les mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes. Les représentant-e-s des mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes ont souligné que l'épidémie de Covid-19 évolue au-delà d'une crise sanitaire mondiale pour devenir une crise du marché du travail, sociale et économique, qui menace gravement la sécurité, l'emploi et les moyens de subsistance des femmes. En réponse, ces représentant-e-s ont souligné un ensemble de priorités essentielles pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En ce qui concerne la lutte contre la violence à l'égard des femmes, les mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes ont souligné la nécessité d'une réponse bien coordonnée et intégrée suivant une approche centrée sur les survivantes et fondée sur les droits humains. Ils-elles ont souligné l'importance d'un changement transformateur dans les mentalités du public et des prestataires de services, ainsi que la nécessité d'investir dans la prévention primaire et l'intervention précoce.

En ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes et leur accès au marché du travail, un certain nombre de recommandations ont été formulées, notamment la mise en place de mesures ciblées visant l'autonomisation économique des femmes, des mesures visant à faciliter l'accès des femmes au marché du travail et des politiques de redistribution du travail de soins non rémunérés pour lutter contre l'insécurité économique des femmes.

L'accès à l'information et à la prise de décision est également l'un des domaines prioritaires identifiés. Les mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région ont souligné la nécessité d'un accès égal à la prise de décision comme élément essentiel des réponses à la crise et du redressement. Ils ont également souligné l'importance d'améliorer l'accès à l'information sur les mesures liées à la crise et les services disponibles.

Enfin, l'importance de la collaboration avec les groupes de femmes et les organisations de la société civile a été soulignée afin de fournir une assistance ciblée aux groupes vulnérables, ainsi que la nécessité d'intégrer cette collaboration dans les plans nationaux de lutte contre la pandémie.

L'oratrice suivante de ce panel était **Maria-Andriani Kostopoulou, membre du Groupe d'expert-e-s sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**, qui a discuté de l'importance de la mise en œuvre des dispositions de la Convention d'Istanbul à la lumière de la pandémie – en particulier les dispositions sur le renforcement des services de soutien aux victimes.

M^{me} Kostopoulou a souligné les dispositions de la convention relatives aux services de soutien – et en particulier les services de soutien spécialisés qui fournissent un support et une assistance adaptés aux besoins des victimes. Elle a souligné l'importance d'assurer une large répartition géographique de ces services, y compris les centres d'aide aux victimes de viols et/ou de violences sexuelles.

Il est essentiel, pour la fourniture de services spécialisés, d'avoir une compréhension sexospécifique de la violence à l'égard des femmes, afin d'éviter une nouvelle victimisation et de donner aux victimes le sentiment d'avoir le contrôle sur leur vie. Une bonne pratique dans le domaine de l'aide spécialisée est l'adoption d'une approche intégrée et, si possible, de services travaillant dans un cadre multi-agences sous le même toit.

La Convention d'Istanbul exige que des services spécialisés soient mis à disposition sans discrimination et que des mesures soient prises afin de garantir l'accès aux femmes victimes de discrimination multiple. Il est également important que l'accès aux services spécialisés ne dépende pas de la volonté d'une victime de porter plainte et qu'un soutien approprié et adapté à l'âge soit accordé aux enfants, y compris les enfants témoins.

Ana Maria Peláez Narváez, membre du comité CEDEF des Nations unies, vice-présidente du Forum européen des personnes handicapées, vice-présidente exécutive de la Fondation des femmes (CERMI) (Espagne), a évoqué l'impact de l'épidémie de Covid-19 sur les femmes handicapées.

Dans son intervention, M^{me} Peláez Narváez a rappelé la [note d'orientation](#) du Comité CEDEF sur la CEDEF et le Covid-19, qui appelle les États à veiller à ce que les mesures prises pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ne soient pas directement ou indirectement discriminatoires à l'égard des femmes et des filles, permettent l'autonomisation socio-économique des femmes et garantissent leur participation aux politiques et à la prise de décision liées à toutes les réponses à la crise et aux efforts de redressement.

Elle a continué en soulignant les domaines dans lesquels les femmes en situation de handicap ont été affectées de manière disproportionnée et différenciée par les restrictions à la liberté de mouvement et l'éloignement physique dans le cadre du Covid-19.

Premièrement, étant donné que l'information sur la pandémie a été largement diffusée par l'utilisation de technologies de l'information, les femmes handicapées ont rencontré des obstacles importants dans l'accès à l'information et à la communication. Elle a souligné la nécessité de rendre l'information accessible aux femmes handicapées, en particulier à celles qui sont victimes de violence.

M^{me} Peláez Narváez a également évoqué l'impact des restrictions liées au Covid-19 sur les femmes vivant dans des institutions qui continuent d'être socialement isolées malgré la levée des restrictions dans de nombreux pays.

Elle a souligné que les institutions doivent être contrôlées par des mécanismes indépendants afin de garantir que des abus ou des violences ne soient pas perpétrés.

En ce qui concerne la violence à l'égard des femmes, les femmes et les filles handicapées sont toujours plus exposées à la violence, non seulement de la part de leur partenaire mais aussi dans leur environnement immédiat – une situation exacerbée par les mesures de confinement. En outre, des services déjà inaccessibles, tels que les services de santé sexuelle et reproductive, ont été complètement absents pour les femmes handicapées pendant la période de confinement.

Une autre question qui touche les femmes handicapées est l'accès à l'éducation ainsi qu'à l'emploi. Par exemple, les alternatives disponibles pour les femmes qui travaillent – comme le télétravail – ne sont souvent pas une solution possible pour les femmes avec un handicap. De même, l'éducation virtuelle constitue un obstacle majeur à l'éducation inclusive des filles handicapées.

M^{me} Peláez Narváez a souligné la nécessité d'inclure dans les plans de relance des mesures d'action positive pour faire face à l'impact de la pandémie sur les femmes handicapées, en étroite consultation avec les organisations représentatives. En outre, la collecte de données et les études sur l'impact de la crise doivent inclure les variables croisées du sexe et du handicap afin d'éclairer les politiques de redressement de la pandémie qui prennent en compte les besoins spécifiques des femmes handicapées.

Conclusions

Le séminaire a mis en lumière les diverses façons dont la crise sanitaire actuelle – comme les précédentes – a touché les femmes, en s'appuyant sur les recherches émergentes et l'expérience des organisations de la société civile et des mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes en Europe. Alors que le Covid-19 continue d'affecter les vies et les moyens de subsistance dans le monde entier, il a été démontré que la pandémie et ses retombées ont un effet négatif sur l'égalité entre les femmes et les hommes. En effet, plusieurs intervenant-e-s ont averti que la pandémie menace de restreindre ou de faire reculer les droits humains fondamentaux des femmes et des filles. Dans ce contexte, le rôle des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes devient d'autant plus important dans l'adoption de mesures visant à atténuer les impacts sociaux-économiques de la crise sur les femmes.

Parmi les sujets de préoccupation soulevés au cours du séminaire figurait l'impact des restrictions et de l'isolement social sur la « pandémie cachée » de violence à l'égard des femmes et de violence domestique, avec une augmentation spectaculaire du nombre de signalements pendant la période de confinement. Cela s'est produit dans un contexte de résistance croissante dans de nombreux pays partie à la Convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe. Alors qu'un certain nombre de mesures ont été prises pour garantir l'accès aux services d'aide aux victimes dans de nombreux pays, les femmes en situation de vulnérabilité multiple – y compris les femmes migrantes et réfugiées, et les femmes avec un handicap – se sont heurtées à des obstacles supplémentaires pour accéder à ces services.

Une autre question récurrente mise en évidence au cours du séminaire était l'impact économique de l'épidémie de Covid-19 sur les femmes, étant donné qu'elles sont surreprésentées dans les secteurs fournissant des services essentiels, mais aussi en raison de la charge accrue du travail de soins. Les orateurs et les oratrices ont souligné la nécessité de « revaloriser » les professions de soins dominées par les femmes, qui sont largement invisibles, sous-payées et précaires. Dans le même temps, il a été souligné que les mesures prises en réponse à la crise ne tenaient souvent pas compte des femmes et des filles handicapées, qui sont déjà confrontées à des obstacles importants dans l'accès

à l'éducation et à l'emploi. En outre, les mesures visant à compenser l'impact économique de la crise n'ont pas répondu aux défis auxquels sont confrontées les femmes migrantes, qui sont surreprésentées dans le secteur informel et donc plus exposées au chômage.

Les intervenants et les intervenantes du séminaire ont souligné que la crise du Covid-19 est une occasion de construire des économies et des sociétés plus égales, plus inclusives et plus résistantes. Les orateurs et les oratrices ont souligné la nécessité d'intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les mesures de réponse à la crise et à l'après-crise et dans les plans de relance. La collecte de données ventilées par sexe sur l'impact de la crise sur les femmes, ainsi que sur les femmes subissant des inégalités croisées, est d'une importance vitale afin d'informer les politiques pour qu'elles tiennent compte des besoins et des expériences spécifiques des femmes. À cet égard, l'accès et la participation des femmes à la prise de décision relative aux réponses données et à la relance liées à la pandémie sont essentiels.

Les intervenants et les intervenantes ont rappelé les outils importants dont disposent les gouvernements, notamment la [boîte à outils Covid-19 du Conseil de l'Europe](#) et la [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#) de l'Organisation. Tout aussi important est le rôle clé de la Convention d'Istanbul dans l'adoption d'une réponse à la crise qui soit sensible à la dimension de genre, centrée sur les victimes et fondée sur les droits humains.

Recommandations du séminaire

Un certain nombre de recommandations ont été formulées par les participants et les participantes au séminaire sur les principaux thèmes abordés lors de cet événement en ligne. Le Conseil de l'Europe pourrait envisager d'évaluer les normes existantes dans ces domaines en vue de prendre d'actions futures.

Mécanismes institutionnels et intégration de la dimension de genre

- ▶ Renforcer les mécanismes institutionnels visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment en veillant à ce que ces organismes disposent de pouvoirs et de ressources financières/humaines suffisants pour s'acquitter de leur mandat.
- ▶ Veiller à ce que le mandat et la capacité de ces organismes leur permettent d'influencer l'élaboration de toutes les politiques gouvernementales, de formuler et de réviser la législation, et de coordonner et de contrôler la mise en œuvre des décisions gouvernementales, tout en impliquant les organisations de la société civile et les partenaires sociaux.
- ▶ Veiller à ce que l'égalité entre les femmes et les hommes reste une priorité politique et soit intégrée dans d'autres domaines politiques par l'utilisation pratique des méthodes et outils d'intégration de la dimension de genre, ainsi que par le développement et le renforcement des synergies avec d'autres ministères/organismes gouvernementaux.

Violence à l'égard des femmes et violence domestique

- ▶ Mettre pleinement en œuvre la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), et notamment ses dispositions relatives aux services généraux et spécialisés destinés aux victimes de la violence et à leurs enfants. La convention doit jouer un rôle clé dans l'adoption d'une réponse à la crise du Covid-19 qui soit sensible au genre, centrée sur les victimes et fondée sur les droits humains.

- ▶ Renforcer les services destinés aux femmes victimes de violence lors de la crise du Covid-19 en assurant un soutien financier à long terme suffisant aux organisations de femmes spécialisées afin de répondre à la demande accrue de services essentiels et d'abris d'urgence.
- ▶ Garantir l'accès à l'information et aux services essentiels à toutes les femmes, y compris celles qui sont victimes d'inégalités et de discrimination intersectionnelles, comme les femmes migrantes et réfugiées, les femmes âgées et les femmes handicapées.

Autonomisation économique et emploi des femmes

- ▶ Analyser et évaluer les différentes répercussions de la pandémie sur les femmes et les hommes afin de permettre la conception de plans de sauvetage, de subventions et d'autres mesures de relance économique équitables pour les femmes et les hommes.
- ▶ Garantir un salaire minimum adéquat et une sécurité sociale pour les emplois à temps partiel, flexibles et autres formes d'emplois atypiques.
- ▶ Mettre en œuvre des mesures visant à soutenir la conciliation du travail rémunéré avec les responsabilités familiales/sociales, tant pour les femmes que pour les hommes.
- ▶ Investir dans une protection sociale et des infrastructures de soins qui tiennent compte des spécificités des hommes et des femmes afin de travailler sur le long terme et de favoriser l'intégration.

Intégrer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les mesures de réponse à la (post-)crise

- ▶ Assurer la production régulière de statistiques ventilées par sexe au niveau national, et promouvoir la recherche et les études sur l'impact de la crise sur les femmes, y compris les femmes victimes d'inégalités et de discriminations intersectionnelles.
- ▶ Veiller à ce que des données ventilées par sexe soient utilisées pour établir des objectifs et des indicateurs dans les mesures de réponse et les plans de relance en situation de crise et d'après-crise.
- ▶ Veiller à ce que les mécanismes d'égalité entre les femmes et les hommes et les organisations de femmes participent aux processus décisionnels concernant la relance à long terme, afin que les besoins et les préoccupations des femmes et des filles soient pris en compte dans les plans nationaux de lutte contre la pandémie.

” La pandémie de Covid-19 menace de restreindre ou de faire reculer les droits humains fondamentaux des femmes et des filles. Dans ce contexte, le rôle des mécanismes institutionnels pour l'égalité entre les femmes et les hommes devient d'autant plus important dans l'adoption de mesures visant à atténuer les impacts sociaux-économiques de la crise sur les femmes.

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont l'ensemble des membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE